

L'an deux mil vingt-trois, le lundi 11 décembre à 14h00, le Conseil Municipal de SAINT-HERBLAIN, dûment convoqué le mardi 5 décembre, s'est réuni en session ordinaire, Salle du Conseil, à la Mairie de Saint-Herblain, sous la présidence de Monsieur Bertrand AFFILÉ, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Bertrand AFFILÉ, Marcel COTTIN, Farida REBOUH, Dominique TALLÉDEC, Guylaine YHARRASSARRY, Christian TALLIO, Frédérique SIMON, Eric COUVEZ, Driss SAÏD, Myriam GANDOLPHE, Hélène CRENN, Jocelyn GENDEK, Sarah TENDRON, Baghdadi ZAMOUM, Virginie GRENIER, Nelly LEJEUSNE, Jean-Pierre FROMONTEIL, Liliane NGENDAHOYO, Evelyne ROHO, Jean-Benjamin ZANG, Françoise DELABY, Jocelyn BUREAU, Léa MARIÉ, Nadine PIERRE, Christine NOBLET, Jean-François TALLIO, Florence GASCOIN, Éric BAINVEL, Vincent OTEKPO, Primaël PETIT, Amélie GERMAIN, Bernard FLOCH

EXCUSÉS AYANT DONNÉ PROCURATION : Marine DUMÉRIL À Jocelyn GENDEK, Jérôme SULIM À Jocelyn BUREAU, Alain CHAUVET À Farida REBOUH, Joao DE OLIVEIRA À Sarah TENDRON, Mohamed HARIZ À Driss SAÏD, Newroz CALHAN À Eric COUVEZ, Laurent FOUILLOUX À Frédérique SIMON

ABSENTS : Matthieu ANNEREAU, Alexandra JACQUET, Catherine MANZANARÈS, Sébastien ALIX

QUORUM : 22

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Farida REBOUH

DÉLIBÉRATION : 2023-139

OBJET : OUVERTURE DES CRÉDITS SUR LE PROGRAMME D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2024

DÉLIBÉRATION : 2023-139
SERVICE : DIRECTION DES RESSOURCES STRATÉGIQUES

OBJET : OUVERTURE DES CRÉDITS SUR LE PROGRAMME D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2024

RAPPORTEUR : Marcel COTTIN

Les articles L. 1612-1 et L. 1612-2 du Code Général des Collectivités Territoriales précisent que jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 30 avril pour l'année de renouvellement des organes délibérants, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, Monsieur le Maire peut, sur autorisation du Conseil Municipal, engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Les crédits correspondants seront inscrits au budget lors de son adoption. L'autorisation doit préciser le montant de l'affectation des crédits par article budgétaire.

Afin de pouvoir réaliser le programme d'investissement notamment celui commencé en 2023, sans interruption, il est donc proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à ouvrir les crédits d'investissement ci-joints sans attendre le vote du budget primitif 2024 qui interviendra lors du Conseil municipal du 5 février 2024.

DESIGNATION	NATURE	OUVERTURE CREDITS 2024
Frais d'études	2031	652 633,25 €
Frais d'insertion	2033	6 250,00 €
Subventions d'équipement versées – Biens mobiliers, matériel et études	2041511	562,25 €
Concessions, droits similaires	2051	124 100,00 €
Terrains nus	2111	7 500,00 €
Terrains bâtis	2115	222 500,00 €
Cimetières	2116	44 000,00 €
Autres terrains	2118	37 500,00 €
Plantations d'arbres	2121	6 250,00 €
Autres agencements et aménagements de terrains	2128	444 793,75 €
Autres bâtiments publics	21318	49 500,00 €
Autre matériel et outillage de voirie	215738	500,00 €
Autres installations matériel et outillage technique	2158	13 915,00 €
Matériel de transport	21828	332 500,00 €
Matériel informatique scolaire	21831	5 750,00 €
Autre matériel informatique	21838	142 743,00 €
Matériel de bureau et mobilier	21841	12 789,11 €
Autres matériel de bureau	21848	54 812,48 €
Autres immobilisations corporelles	2188	114 346,50 €
Terrains	2312	784 987,25 €
Constructions	2313	2 230 708,16 €
Restaurations collections et œuvres d'arts	2316	1 125,00 €
Titres de participation	261	204 000,00 €
Dépôts et cautionnements versés	275	4 325,81 €
TOTAL		5 498 091,56 €

Le Conseil, après délibéré, adopte la présente délibération à la majorité selon les votes suivants :

38 voix POUR

1 ABSTENTION

Saint-Herblain le : 11/12/2023

La secrétaire de séance

Le Maire

Farida REBOUH

Bertrand AFFILÉ

Transmise en Préfecture le : 14/12/2023

Publiée sur le site de la commune de Saint-Herblain le : 14/12/2023